

PACS entre français

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité des deux conjoints
- Acte de naissance des deux conjoints
- Justificatif de domicile
- Convention de Pacs (convention personnalisée, convention devant le notaire ou voir formulaire 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestation sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune (formulaire 15725*02)

Merci de nous préciser si :

Vous avez déjà été pacsé(e) ?

Vous êtes : - Divorcé(e) ?

 - Veuf(ve) ?

 - Célibataire ?

Vous avez des enfants communs ? Si oui, combien ?